

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



# MANUEL DE LA GYMNASTIQUE POUR TOUS

Edition 2016



- Règlement de la Gymnastique pour Tous
- Règlement de la Gymnaestrada Mondiale
- Règlement du World Gym for Life Challenge (document séparé, sera ajouté ultérieurement).

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>2. DÉFINITION</b> .....	<b>5</b>
<b>3. PRINCIPES STRATEGIQUES</b> .....	<b>5</b>
3.1 Vision.....	5
3.2 Mission du C GpT .....	5
<b>4. POLITIQUE</b> .....	<b>6</b>
<b>5. MANDAT ET METHODES DU COMITE GPT</b> .....	<b>6</b>
<b>6. DOMAINES D'APPLICATION</b> .....	<b>7</b>
<b>1. PREAMBULE</b> .....	<b>8</b>
<b>2. OBJECTIFS DE LA GYMNAESTRADA MONDIALE</b> .....	<b>8</b>
<b>3. COMPETENCES</b> .....	<b>8</b>
<b>4. DEROULEMENT</b> .....	<b>9</b>
4.1 Attribution des droits d'organisation de la Gymnaestrada Mondiale .....	9
4.2 Fréquence .....	9
4.3 Durée.....	9
4.4 Restrictions.....	9
4.5 Langue .....	9
<b>5. PROCEDURE D'APPLICATION</b> .....	<b>9</b>
<b>6. TENEUR ET PROGRAMME DE LA GYMNAESTRADA MONDIALE</b> .....	<b>10</b>
6.1 Cérémonie d'ouverture .....	10
6.1.1 Emplacement .....	10
6.1.2 Contenu.....	10
6.1.3 Groupe de travail, Cérémonie d'ouverture.....	11
6.1.4 Tâches pour le groupe de travail.....	11
6.2 Productions en Groupes .....	12
6.2.1 Emplacements.....	12
6.2.2 Engins .....	12
6.2.3 Groupe de travail, Productions en Groupe .....	13
6.2.4 Tâches pour le groupe de travail.....	13
6.3 Productions en Grands Groupes.....	13
6.3.1 Emplacement .....	13
6.3.2 Engins .....	14
6.3.3 Groupe de travail, Productions en Grands Groupes.....	14
6.3.4 Tâches pour le groupe de travail.....	14
6.4 Performances Nationales.....	15
6.4.1 Emplacement .....	16
6.4.2 Engins .....	16
6.4.3 Groupe de travail, Performances Nationales .....	16
6.4.4 Tâches pour le groupe de travail.....	16
6.5 Gala FIG.....	17
6.5.1 Chorégraphe .....	17
6.5.2 Emplacement .....	17
6.5.3 Engins .....	17
6.5.4 Groupe de travail, Gala FIG .....	17
6.5.5 Tâches pour le groupe de travail.....	17
6.6 Cérémonie de clôture.....	18
6.6.1 Emplacement .....	18
6.6.2 Déroulement.....	18
6.6.3 Groupe de travail: Cérémonie de clôture .....	19

6.6.4	Tâches pour le groupe de travail.....	19
6.7	Manifestations accessoires et activités récréatives .....	19
6.8	Manifestations complémentaires.....	20
<b>7.</b>	<b>DROITS DE PARTICIPATION, INSCRIPTION ET PAIEMENTS.....</b>	<b>20</b>
7.1	Généralités .....	20
7.2	Responsabilité et supervision .....	20
7.3	Possibilités de participation.....	20
<b>8.</b>	<b>PROCÉDURE D'INSCRIPTION.....</b>	<b>21</b>
8.1	Invitation .....	21
8.2	Déclaration d'intérêt et inscription au Gala FIG .....	21
8.3	Inscription et participants .....	21
8.4	Confirmation .....	22
8.5	Inscription provisoire.....	22
8.6	Inscription définitive .....	22
<b>9.</b>	<b>PROGRAMME ET HORAIRE .....</b>	<b>22</b>
9.1	Calendrier global et horaires .....	23
9.2	Planification des Productions en Groupe et Productions en Grands Groupes.....	23
<b>10.</b>	<b>FINANCES.....</b>	<b>24</b>
10.1	Dépenses .....	24
10.2	Budget.....	24
10.3	Carte de participants.....	24
10.4	Prix des billets.....	24
10.5	Coût de l'hébergement et des repas .....	25
10.6	Service de transport sur place .....	25
10.7	Réunions communes avec le C GpT FIG.....	25
10.8	Réunions du groupe de travail .....	25
10.9	Frais des autorités FIG durant la manifestation.....	25
10.10	Versements à la FIG.....	25
<b>11.</b>	<b>ACCREDITATIONS ET PROCÉDURES .....</b>	<b>26</b>
11.1	Procédures .....	26
<b>12.</b>	<b>ENGINS .....</b>	<b>26</b>
12.1	Stockage des engins apportés.....	26
<b>13.</b>	<b>BULLETIN, PROGRAMME OFFICIEL .....</b>	<b>27</b>
<b>14.</b>	<b>REUNIONS D'INFORMATION.....</b>	<b>27</b>
<b>15.</b>	<b>LOGISTIQUE, HÉBERGEMENT, RAVITAILLEMENT ET TRANSPORT .....</b>	<b>27</b>
15.1	Hébergement dans des écoles ou similaire.....	27
15.1.1	Situation .....	28
15.1.2	Coûts .....	28
15.1.3	Capacité par salle de classe .....	28
15.1.4.	Sanitaires, recommandations minimums .....	28
15.1.5	Couche.....	28
15.1.6	Répartition des écoles .....	28
15.2	Ravitaillement .....	29
15.2.1	Coûts.....	29
15.2.2	Petit-déjeuner .....	29
15.2.3	Repas chaud.....	29
15.3	Transports .....	29
15.3.1	Coûts.....	30
15.3.2	Groupe de travail, logistique .....	30

<b>16. SERVICES MÉDICAUX, ASSURANCES ET SÉCURITÉ</b> .....	<b>30</b>
16.1 Organisation médicale .....	30
16.1.1 Médecin chef.....	30
16.2 Assurance .....	30
16.2.1 Fédérations membres participantes de la FIG .....	30
16.2.2 COL.....	31
16.3 Sécurité .....	31
<b>17. AUTRES INSTALLATIONS</b> .....	<b>31</b>
17.1 Points de rencontre et stands .....	31
17.2 Bureaux et salles de réunion .....	31
17.3 VIP.....	32
17.3.1 Emplacement.....	32
17.3.2 Repas VIP .....	32
17.3.3 Coût.....	32
17.4 Assistance particulière .....	32
<b>18. PROTOCOLE ET COMPÉTENCES</b> .....	<b>32</b>
<b>19. DÉLAIS</b> .....	<b>32</b>
<b>20. RESPONSABILITÉS ET COORDINATION</b> .....	<b>34</b>
20.1 Communication et collaboration avec le COL précédent.....	34
20.2 Communication et coordination C GpT FIG-COL .....	34
<b>21. ORGANISATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>34</b>
21.1 Tâches, responsabilités et compétences du C GpT:.....	34
21.2 Tâches, responsabilités et compétences du COL: .....	35
<b>22. CONTRAT ENTRE LA FIG ET LA FEDERATION AFFILIEE HOTE DE LA MANIFESTATION</b> .....	<b>37</b>
<b>23. DISPOSITIONS FINALES</b> .....	<b>37</b>

# SECTION 1 – RÉGLEMENT DE LA GYMANSTIQUE POUR TOUS

## 1. INTRODUCTION

La Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) est constituée de Fédérations affiliées/associées. Sa structure dirigeante est décrite dans ses statuts.

Le comité de Gymnastique pour Tous (ci-après C GpT) est un des comités directeurs de la FIG. Il est composé d'un Président et de six (6) membres, dont deux (2) font office de Vice-Présidents.

Le rôle du C GpT est régi par les statuts ainsi que par le présent Règlement de Gymnastique pour Tous.

Le présent Règlement est subdivisé comme suit:

- Définition
- Principes stratégiques (vision et mission du C GpT)
- Politique
- Mandat et méthodes du C GpT
- Domaines d'application

## 2. DÉFINITION

La Gymnastique pour Tous offre une grande variété d'activités adaptées à tous, indépendamment du genre, de l'âge, des aptitudes et du milieu culturel. Pratiquer les activités de Gymnastique pour Tous permet d'entretenir sa santé, la forme physique, son bien-être social, intellectuel et psychologique.

La Gymnastique pour Tous propose des activités ciblées sur le plaisir, le bien-être, les mouvements de base et l'amitié. Elles peuvent englober:

- La gymnastique avec ou sans engin
- La gymnastique et la danse

La Gymnastique pour Tous peut prendre la forme d'une démonstration, d'une production (par exemple la "Gymnaestrada Mondiale") ou d'un concours par équipes (le "Gym for Life Challenge" par exemple).

La Gymnastique pour Tous offre aux participants ainsi qu'aux spectateurs des expériences esthétiques de mouvements tout en mettant l'accent sur les caractéristiques et traditions nationales et culturelles.

## 3. PRINCIPES STRATEGIQUES

### 3.1 Vision

Gymnastique pour Tous – rassembler les nations dans un monde fait de mouvements et d'activité physique et promouvoir ainsi la santé, le bien-être et l'amitié en général.

### 3.2 Mission du C GpT

Améliorer la prise de conscience, la qualité et la pratique de la Gymnastique pour Tous en donnant des impulsions, en partageant des idées et en collaborant, ainsi qu'en fournissant des conseils, des informations, des services et des ressources.

Le C GpT s'efforce plus spécialement d'accroître la qualité et le nombre de:

- Fédérations Nationales offrant des activités de Gymnastique pour Tous
- personnes pratiquant une activité de Gymnastique pour Tous quel que soient leur âge, leurs aptitudes et leur milieu culturel.
- Fédérations Nationales participant à des activités de Gymnastique pour Tous reconnues par la FIG.

#### **4. POLITIQUE**

La FIG s'engage en faveur de la pratique active accrue de la gymnastique et en faveur de son développement au travers de sa discipline de la Gymnastique pour Tous.

La Gymnastique pour Tous est la base de toutes les disciplines gymniques, de l'exercice physique et des activités sportives. En outre, la Gymnastique pour Tous offre à ses adeptes une large palette d'exercices durant toute leur vie.

La Gymnastique pour Tous favorise la santé, le bien-être et la forme de tous, sans distinction aucune.

Par son réseau global de Fédérations Nationales, le C GpT participe avec succès à la croissance et à l'essor de la Gymnastique pour Tous par le biais de programmes éducatifs de qualité, de ressources, de communications, d'activités promotionnelles et de manifestations.

Les activités et manifestations de Gymnastique pour Tous ont pour but:

- d'améliorer le développement du participant "global";
- d'offrir un large choix et d'intégrer les traditions nationales;
- d'encourager le travail en équipe, le fair-play et la solidarité, plutôt que la performance individuelle ou la compétition;
- de récompenser la participation ainsi que l'excellence;
- d'encourager la pratique à vie de la gymnastique;
- de ne pas exiger ni encourager la détection, la sélection ou la spécialisation précoce des gymnastes;
- de faire office de catalyseur pour la collaboration entre les peuples et les nations et d'exercer un effet unificateur.

#### **5. MANDAT ET METHODES DU COMITE GPT**

- Refléter les valeurs de la Gymnastique pour Tous;
- Améliorer le bien-être physique, social, intellectuel et psychologique
- Valoriser l'histoire ainsi que la diversité des cultures
- Rechercher la qualité et la sécurité à tous les niveaux
- Assurer la direction des activités
- Nouer des relations et des partenariats
- Collaborer, partager et utiliser les ressources de manière efficace
- Répondre aux conditions et besoins locaux

Le C GpT établit et maintient les contacts avec les Unions Continentales et les Fédérations membres de la FIG et il échange des expériences avec elles.

Le C GpT observe et reflète le développement international en y contribuant activement; en outre, il veille aux intérêts de la FIG dans le domaine de la Gymnastique pour Tous.

Le C GpT travaille sur la base d'un plan directeur et d'un budget sur quatre ans qui font partie intégrante du plan stratégique global et des processus budgétaires de la FIG. Le plan est revu et ajusté chaque année.

## **6. DOMAINES D'APPLICATION**

Le plan directeur couvre les domaines suivants:

Politique et stratégie

Développement et éducation

Manifestations

Marketing et communication

## **SECTION 2 – RÈGLEMENT DE LA GYMNAESTRADA MONDIALE**

### **1. PREAMBULE**

Se déroulant tous les 4 ans, la Gymnaestrada Mondiale est une manifestation internationale non compétitive FIG de Gymnastique pour Tous qui attire le plus grand nombre de participants.

Tout le monde peut y prendre part sans distinction d'âge, de genre, de race, de religion, de culture, de compétence ou de niveau social.

Le Conseil de la FIG, en vertu des Statuts, attribue l'événement à une fédération membre qui l'organise en collaboration avec une ville.

La Fédération Nationale affiliée à la FIG à qui l'organisation de l'événement a été confiée par le Conseil, fait office d'instance d'organisation. Elle établit elle-même sa structure qui comprend un Comité d'Organisation Local (COL).

Le présent Manuel de Gymnastique pour Tous comprend le Règlement de la Gymnaestrada Mondiale lequel, en se référant au contrat officiel signé par la Fédération affiliée à la FIG élue comme Fédération hôte, décrit dans les grandes lignes le déroulement de cet événement.

Ce Règlement s'applique tant aux Fédérations membres participantes qu'à la Fédération hôte affiliée à la FIG et peut être utilisé aussi pour les Gymnaestrada nationales et/ou continentales.

### **2. OBJECTIFS DE LA GYMNAESTRADA MONDIALE**

Objectifs de la Gymnaestrada Mondiale:

- Promouvoir la valeur et la diversité de la gymnastique
- Encourager l'essor de la Gymnastique pour Tous dans le monde
- Inciter à travailler avec un objectif précis dans les Fédérations affiliées à la FIG;
- Inspirer la joie dans l'effort et encourager l'exercice personnel
- Démontrer les possibilités illimitées des conceptions différentes de la Gymnastique pour Tous
- Présenter les dernières tendances et les développements les plus récents Réunir des gymnastes du monde entier et contribuer ainsi à l'amitié entre les peuples
- Présenter la diversité de la gymnastique à un public plus large.

### **3. COMPETENCES**

La responsabilité de la Gymnaestrada Mondiale est assumée par le comité de Gymnastique pour Tous de la FIG (C GpT) en collaboration avec la Fédération membre de la FIG ayant été élue et son Comité d'Organisation Local (COL). Les rôles et responsabilités entre ces parties sont détaillés dans les contrats officiels établis pour la manifestation.

L'instance en charge de l'organisation est la Fédération membre de la FIG à laquelle le Conseil de la FIG a attribué la manifestation. Cette Fédération membre de la FIG est tenue de mettre sur pied un COL. Toutes les obligations juridiques et organisationnelles du contrat sont assumées par la Fédération affiliée hôte de la manifestation. Par conséquent, lorsque le présent manuel utilise l'expression COL, elle comprendra, en l'absence d'une disposition spécifiant expressément le contraire, également la Fédération nationale affiliée, organisatrice de la manifestation.



Le déroulement de la Gymnaestrada Mondiale est régi par:

- les Statuts de la FIG
- le Règlement de Gymnastique pour Tous comprenant le Règlement de la Gymnaestrada Mondiale
- le Règlement Média FIG
- le Règlement de la publicité FIG
- le document « Medical Organisation of the FIG competition » (uniquement les sections relatives la Gymnastique pour Tous)
- le Code d'éthique FIG
- le Règlement des aaccréditation FIG
- FIG Host Broadcaster (HB) Obligations (uniquement les sections relatives la Gymnastique pour Tous)
- les Directives pour les Chefs de Délégations lors d'événement en Gymnastique pour Tous.

## **4. DEROULEMENT**

### **4.1 Attribution des droits d'organisation de la Gymnaestrada Mondiale**

La Gymnaestrada Mondiale est attribuée par le Conseil de la FIG cinq ans avant son déroulement et à ce moment la ville hôte est confirmée.

### **4.2 Fréquence**

La Gymnaestrada Mondiale se tient tous les quatre ans, les années impaires entre les World Gym for Life Challenge.

### **4.3 Durée**

La Gymnaestrada Mondiale dure sept jours, Cérémonies d'ouverture et de clôture comprises.

### **4.4 Restrictions**

La Gymnaestrada Mondiale ne doit pas se dérouler dans le cadre d'une autre manifestation gymnique ou culturelle (festival national de gymnastique, exposition, etc.). Il s'agit d'une manifestation obligatoirement sans compétition.

### **4.5 Langue**

La langue officielle utilisée lors de la Gymnaestrada Mondiale est l'Anglais. Au moins une autre langue officielle de la FIG doit être utilisée.

Une troisième langue – celle du pays organisateur - peut être utilisée.

## **5. PROCEDURE D'APPLICATION**

Toutes les Fédérations membres de la FIG sont invitées à déposer leurs candidatures pour l'organisation de la Gymnaestrada Mondiale. Cette invitation doit être faite 6 ans avant la tenue de l'événement.

Les fédérations candidates recevront un questionnaire précisant les conditions. Une délégation (2 personnes) du C GpT FIG visitera les villes proposées par les Fédérations candidates.

Les coûts relatifs au transport de ces visites seront divisés entre les Fédérations candidates. Les coûts relatifs à l'hébergement de la délégation du C GpT FIG (chambre simple, petit-déjeuner inclus) seront à payer par les Fédérations candidates respectives.

Les Per Diems pour les membres du C GpT FIG seront à la charge de la FIG.

Le C GpT FIG présentera ses conclusions et recommandations au Comité Exécutif FIG ainsi qu'au Conseil. Les Fédérations candidates auront également la possibilité de présenter leur candidature lors de la réunion du Conseil attribuant la manifestation. Après ces présentations, le Conseil de la FIG élira la Fédération hôte.

Tous les services ou avantages que les Fédérations candidates auront promis lors de leur candidature ou durant les visites seront rajoutées au contrat qui sera signé par la Fédération hôte et la FIG.

## **6. TENEUR ET PROGRAMME DE LA GYMNAESTRADA MONDIALE**

La Gymnaestrada Mondiale comprend des démonstrations et des productions reflétant toute la palette de la Gymnastique pour Tous, à l'exclusion des compétitions. Le programme comprend les manifestations suivantes:

### **6.1 Cérémonie d'ouverture**



La Cérémonie d'ouverture se déroule le premier jour de la Gymnaestrada Mondiale.

La cérémonie marque le début d'une semaine festive de Gymnaestrada Mondiale lors de laquelle assisteront tous les participants des Fédérations membres participantes.

#### **6.1.1 Emplacement**

La cérémonie peut avoir lieu dans un stade intérieur ou extérieur, dépendamment des conditions locales.

Une pelouse d'environ 7000m<sup>2</sup> (environ 100m x 70m), avec une capacité de places assises d'environ 25'000 places de spectateurs (y compris pour tous les participants actifs).

#### **6.1.2 Contenu**

La durée de la Cérémonie ne doit pas excéder deux (2) heures. Elle comporte les éléments suivants:

Défilé à l'intérieur du stade de tous les participants, menés par leur drapeau national, par ordre alphabétique de la langue nationale du pays hôte ou de l'anglais. Il est de coutume que le pays hôte ferme le défilé.

- Le défilé ne doit pas durer plus de la moitié de la durée totale de la cérémonie.
- Les drapeaux nationaux ainsi que les pancartes, de taille identique, comportant le nom du pays, sont fournis par le COL. Il est strictement interdit aux participants de porter d'autres drapeaux, banderoles ou supports publicitaires. Le défilé et les formations sont régis par les directives spécifiques du COL qui doivent tenir compte en particulier des circonstances locales, notamment en ce qui concerne le bien-être des participants.
- Le drapeau officiel de la FIG est amené par le C GpT FIG, le drapeau de la Gymnaestada Mondiale ainsi que celui du pays hôte sont eux, amenés par des représentants du COL
- Discours du représentant de la FIG (trois minutes au maximum, traduction comprise).
- Ouverture de la Gymnaestrada Mondiale par un représentant du pays hôte prononçant la formule consacrée établie par la FIG.
- Le lever du drapeau de la FIG et du drapeau de la Gymnaestrada Mondiale au son de l'hymne ou du signal musical de la Gymnaestrada Mondiale composé ou arrangé par le COL.
- Le lever du drapeau national au son de l'hymne national du pays hôte.

Productions d'ouverture spécialement créées pour la manifestation et placées sous la direction du COL.

Toute modification apportée aux éléments de la Cérémonie d'ouverture mentionnés ci-dessus requiert l'approbation du C GpT FIG.

### **6.1.3 Groupe de travail, Cérémonie d'ouverture**

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner la cérémonie. Le Comité GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé en tout temps de l'idée, du thème, du contenu et de la gestion de la Cérémonie d'ouverture dans son entier.

### **6.1.4 Tâches pour le groupe de travail**

Le COL doit préparer:

- un programme horaire détaillé pour toute la Cérémonie (deux heures au maximum)
- un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville
- un plan d'urgence détaillé en cas d'intempéries (pour événement en plein air)
- un plan de transport détaillé
- un lieu de rassemblement et des activités pour les participants en attendant le défilé
- un plan détaillé pour les participants au défilé
- un plan détaillé montrant où les participants pourront s'asseoir après avoir participé au défilé
- un plan montrant comment les participants qui pour différentes raisons ne peuvent défiler pourront être assis avec leur fédération.
- l'équipement technique pour le son et la lumière
- le son et la traduction des discours prononcés par le représentant de la FIG et le discours d'ouverture du représentant du pays hôte

- les procédures assurant que le protocole soit respecté concernant le placement des personnes officielles, le lever des drapeaux de la FIG, de la Gymnaestrada Mondiale et des drapeaux nationaux
- un service médical dans tous les stades
- une Production conçue spécialement pour la cérémonie.

## 6.2 Productions en Groupes

Les Productions en Groupes sont conçues pour refléter la diversité de la Gymnastique pour Tous et impliquent la plupart des participants aussi bien en tant que participants actifs et spectateurs. Les Groupes comprennent au moins dix participants actifs sans aucune limite supérieure. Les productions sont présentées à trois reprises à l'intérieur, pour une durée de 10 ou de 15 minutes au plus.

### 6.2.1 Emplacements

Le LOC met à disposition pas moins de 8 emplacements de performances, situés dans des salles de sport ou d'exhibition ayant une surface de performance d'environ 400m<sup>2</sup> (environ 20m x 20m) et au moins une d'entre elles d'une surface d'environ 600m<sup>2</sup> (environ 30m x 20m). Elles doivent toutes être équipées de systèmes de sonorisation et d'éclairage et avoir une capacité de 1000 places assises en tribune.

Dans le cas où deux ou plusieurs scènes se trouvent dans la même halle, celles-ci doivent être séparées visuellement et acoustiquement par un mur anti bruit. Toutes les scènes doivent avoir un rideau de fond de scène et être équipées d'un sol adéquat pour la pratique de la gymnastique.



### 6.2.2 Engins

Le COL doit fournir différents engins de gymnastique qui seront décrits dans les bulletins officiels (marque, modèle et quantité).

Les engins fournis doivent être d'une qualité excellente et sûre, la quantité de ceux-ci sera basée sur les expériences précédentes.

Si une Fédération membre de la FIG souhaite amener ses propres engins, elle devra s'acquitter de toute taxe de transport ainsi que des possibles frais de douane.

Toute publicité ou nom de fabricant sur les engins doit être caché si celui-ci n'est pas dans la liste officielle de fournisseurs d'engins du COL.

Le COL mettra à disposition suffisamment d'espaces de stockage et si des coûts doivent être facturés, ceux-ci seront à la charge des Fédérations respectives.

### **6.2.3 Groupe de travail, Productions en Groupe**

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner les productions en groupe. Le Comité GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé en tout temps de l'idée, du thème, du contenu et de la gestion des performances en groupe dans son entier.

### **6.2.4 Tâches pour le groupe de travail**

Le COL doit préparer:

- les halles (sol, tribunes et équipement technique, etc.)
- un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville
- une liste des engins à disposition dans chaque halle
- un service médical dans chaque halle
- une information à toutes les Fédérations membres de la FIG concernant:
  - o les dimensions de la surface de performance
  - o le matériel de fabrication du sol ainsi que les données concernant le type de sol
  - o l'arrangement des tribunes
  - o les voies d'accès et de sortie de la surface de production
  - o les zones d'attente pour les participants
  - o les engins disponibles
  - o les spécificités techniques.

Chaque Fédération recevra un horaire provisoire comprenant les plages de temps alloués ainsi que l'emplacement pour leur performance en groupes au moins deux mois avant la WG.

## **6.3 Productions en Grands Groupes**

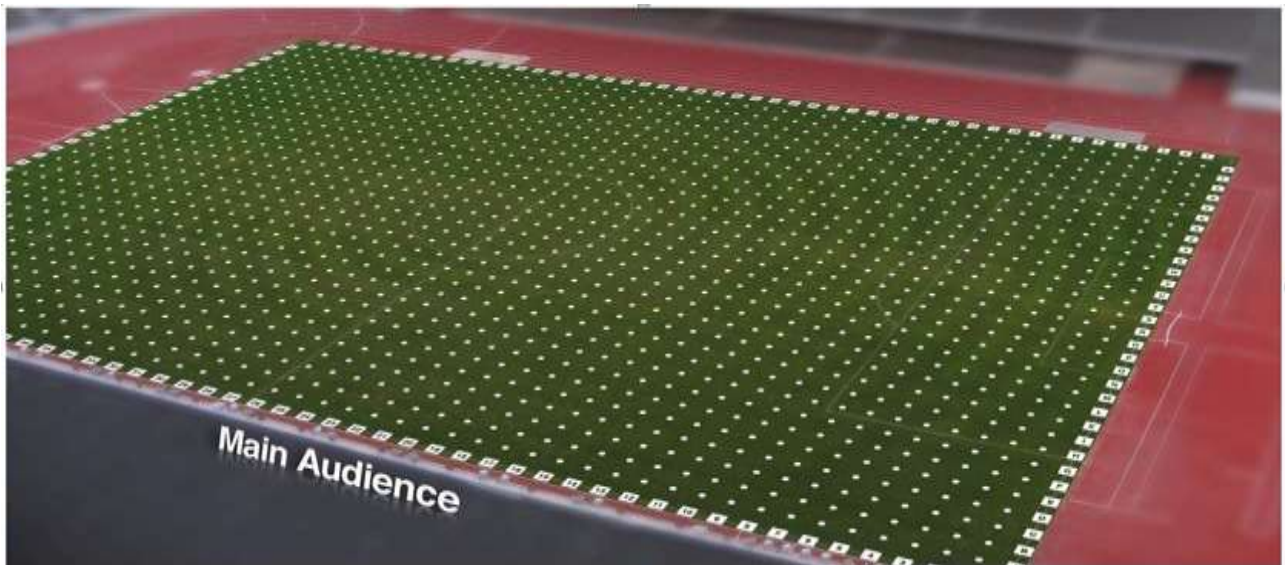
Les Grands Groupes comportent au moins 200 participants actifs. Les Productions sont présentées à trois reprises.

Deux Fédérations membres de la FIG ou davantage peuvent se réunir pour former un Grand Groupe.

La durée d'une Production en Grands Groupes ne doit pas excéder 15 minutes.

### **6.3.1 Emplacement**

Les performances peuvent avoir lieu dans un stade intérieur ou extérieur, dépendant des conditions locales, d'une surface d'environ 7000m<sup>2</sup> (environ 100m x 70m), avec au sol, des lignes de démarcation espacées de 2m.



Le stade doit être équipé avec un système de sonorisation et d'éclairage adéquat et avoir une capacité d'au moins 4'000 places assises en tribune.

La zone de production doit se trouver, de préférence, à une distance à pied des autres zones de production de façon à permettre aux participants et aux spectateurs de s'y rendre aisément.

Le même stade que la cérémonie d'ouverture peut être utilisé, dépendant des spécificités locales.

### **6.3.2 Engins**

Le COL doit fournir différents engins de gymnastique qui seront décrits dans les bulletins officiels (marque, modèle et quantité).

Les engins fournis doivent être d'une excellente qualité et sûrs, la quantité de ceux-ci sera basée sur les expériences précédentes.

Si une Fédération membre de la FIG souhaite amener ses propres engins, elle devra s'acquitter de toute taxe de transport ainsi que des possibles frais de douane.

Toute publicité ou nom de fabricant sur les engins doit être caché si celui-ci n'est pas dans la liste officielle de fournisseurs d'engins du COL.

Le COL mettra à disposition suffisamment d'espace de stockage et s'il en résulte des coûts ils seront facturés aux Fédérations respectives.

### **6.3.3 Groupe de travail, Productions en Grands Groupes**

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner les productions en grands groupes. Le Comité GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé en tout temps de l'idée, du thème, du contenu et de la gestion des performances en grands groupes.

### **6.3.4 Tâches pour le groupe de travail**

Le COL doit préparer:

- Le stade (sol, tribunes et équipement technique, etc.)
- un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville
- les engins de gymnastique disponibles pour être utilisés sur le terrain
- un service médical dans chaque halle
- une information à toutes les Fédérations membres de la FIG concernant:

- les dimensions de la surface de performance
- le type de surface
- les marquages
- l'arrangement des tribunes
- les voies d'accès et de sortie de la surface de production
- les zones d'attente pour les participants
- les engins disponibles
- les spécificités techniques.

Chaque Fédération recevra un horaire provisoire pour leur performance au moins deux mois avant la Gymnaestrada Mondiale.

#### **6.4 Performances Nationales**

Une Fédération membre de la FIG peut demander l'organisation d'une Performance Nationale. Si celle-ci est approuvée par le C GpT FIG, la Fédération en question peut présenter sa performance de Gymnastique pour Tous.

Elles sont pour les Fédérations membres de la FIG l'occasion de présenter l'éventail des activités de Gymnastique pour Tous tout en faisant la part belle au folklore et aux caractéristiques liées à leurs Nations respectives. Deux Fédérations affiliées à la FIG ou davantage peuvent se réunir pour présenter ensemble une Performance Nationale. La durée d'une Performance Nationale ne doit pas excéder 1h ½ .



Un contrat spécifique est conclu entre le comité d'organisation et la(les) Fédération(s) affiliée(s) à la FIG se produisant dans une Performance Nationale.

Cela doit inclure:

- le prix des tickets et le partage des revenus des droits d'entrée
- les tickets gratuits incluant les tickets VIP ainsi que l'emplacement des sièges
- l'emplacement incluant l'équipement (engins et techniques)
- promotions et publicité
- horaires de répétition et de présentation.

Le contrat doit être signé par les deux parties après la confirmation reçue de la part de la FIG et du COL et avant le délai d'inscription provisoire.

### **6.4.1 Emplacement**

Les Performances Nationales doivent avoir lieu dans une halle intérieure d'environ 800m<sup>2</sup> (environ 40m x 20m).

Selon les besoins, une seconde halle intérieure de la même dimension pourra être utilisée.

Les deux halles doivent être équipées par des systèmes de sonorisation et d'éclairage appropriés et avoir une capacité de 4'000 places assises en tribune. La seconde halle peut avoir une capacité de sièges réduite.

Les halles doivent se trouver, de préférence, à une distance à pied des autres zones de production de façon à permettre aux participants et aux spectateurs de s'y rendre aisément.

### **6.4.2 Engins**

Le COL doit fournir différents engins de gymnastique qui seront décrits dans les bulletins officiels (marque, modèle et quantité).

Les engins fournis doivent être d'excellente qualité et sûrs, la quantité de ceux-ci sera basée sur les expériences précédentes.

Si une Fédération membre de la FIG souhaite amener ses propres engins, elle devra s'acquitter de toute taxe de transport ainsi que des possibles frais de douane.

Toute publicité ou nom de fabricant sur les engins doit être caché si celui-ci n'est pas dans la liste officielle de fournisseurs d'engins du COL.

Le COL mettra à disposition suffisamment d'espace de stockage et s'il en résulte des coûts, ceux-ci seront facturés des Fédérations respectives.

### **6.4.3 Groupe de travail, Performances Nationales**

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner les Productions Nationales. Le Comité GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé en temps utile sur l'organisation des Productions Nationales.

### **6.4.4 Tâches pour le groupe de travail**

Le COL est doit préparer:

- les halles (sol, tribunes et équipement technique, etc)
- un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville
- une liste des engins à disposition dans chaque halle
- un service médical dans chaque halle
- une information à toutes les Fédérations membres de la FIG avant l'inscription provisoire concernant:
  - o les halles allouées aux performances
  - o les dimensions de la surface de performance
  - o le matériel de fabrication du sol ainsi que les données concernant le type de sol
  - o l'arrangement des tribunes
  - o les voies d'accès et de sortie de la surface de production
  - o les zones d'attente pour les participants
  - o les engins disponibles
  - o les spécificités techniques.

Chaque Fédération recevra un horaire provisoire de leur performance avant l'inscription provisoire.



## **6.5 Gala FIG**

Le Gala FIG présente la diversité de la Gymnastique pour Tous et son interprétation par la FIG.

Participent au Gala FIG des groupes sélectionnés de différentes Fédérations membres de la FIG. Sa durée ne doit pas excéder 1h ½.

### **6.5.1 Chorégraphe**

Le COL propose un chorégraphe 2 ans ½ avant la Gymnaestrada Mondiale, choix soumis à l'approbation du C GpT FIG.

Ce dernier nomme un de ses membres pour travailler avec le chorégraphe FIG nommé.

De concert avec le représentant du Comité GpT FIG, le chorégraphe est chargé de développer l'idée et le thème et est responsable de la gestion du Gala FIG. Il sélectionne les groupes participants au plus tard 14 mois avant la Gymnaestrada Mondiale. Le chorégraphe peut s'appuyer sur des assistants afin de coordonner le Gala FIG.

### **6.5.2 Emplacement**

Le Gala FIG doit avoir lieu dans une halle intérieure d'environ 800m<sup>2</sup> (environ 40m x 20m).

Cette halle doit être équipée de systèmes sonores et d'éclairage appropriés et avoir une capacité de 4'000 places assises en tribune.

La halle doit se trouver, de préférence, à une distance à pied des autres zones de production de façon à permettre aux participants et aux spectateurs de s'y rendre aisément.

Le gala peut avoir lieu dans la halle utilisée pour les Performances Nationales, selon les spécificités locales.

### **6.5.3 Engins**

Les engins fournis doivent être d'excellente qualité et sûrs, la quantité de ceux-ci sera basée sur les expériences précédentes.

Toute publicité ou nom de fabricant sur les engins doit être caché si celui-ci n'est pas dans la liste officielle de fournisseurs d'engins du COL.

### **6.5.4 Groupe de travail, Gala FIG**

En plus du chorégraphe et le membre du C GfA FIG désigné, le COL peut faire appel à un groupe de travail afin de le soutenir pour la coordination du Gala FIG.

### **6.5.5 Tâches pour le groupe de travail**

Le COL doit préparer

- les halles (sol, tribunes et équipement technique, etc.)
- un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville
- une liste des engins à disposition dans chaque halle
- un service médical dans chaque halle
- une information à toutes les Fédérations membres de la FIG concernant:
  - o la halle allouée au Gala FIG
  - o les dimensions de la surface de performance
  - o le matériel de fabrication du sol ainsi que les données concernant le type de sol
  - o l'arrangement des tribunes
  - o les voies d'accès et de sortie de la surface de production

- les zones d'attente pour les participants
- les engins disponibles
- les spécificités techniques.



## 6.6 Cérémonie de clôture

La Cérémonie de clôture a lieu durant l'après-midi de la dernière journée de la Gymnaestrada Mondiale et marque la fin d'une semaine de Gymnaestrada festive et joyeuse. Tous les gymnastes de toutes les Fédérations affiliées participantes participent à cette cérémonie.

### 6.6.1 Emplacement

La cérémonie peut avoir lieu dans un stade intérieur ou extérieur, dépendamment des conditions locales. Il doit avoir une surface d'environ 7000m<sup>2</sup> (environ 100m x 70m), et une capacité de places assises d'environ 25'000 places de spectateurs, incluant tous les participants actifs.

### 6.6.2 Déroulement

Le programme de la Cérémonie ne doit pas excéder 1 ½ heure et doit comporter les éléments suivants :

- Productions en Grands Groupes spécialement conçues pour l'occasion. D'autres performances peuvent également être incluses. Le C GpT FIG, en accord avec le COL, fixe le programme définitif
- Discours de clôture du Président de la Fédération hôte de la Gymnaestrada Mondiale ou du COL (pas plus de trois minutes, traduction comprise)
- Discours de clôture du représentant de la FIG (pas plus de trois minutes, traduction comprise)
- Abaissement du drapeau national au son d'un accompagnement musical
- Abaissement des drapeaux de la FIG et de la Gymnaestrada Mondiale au son d'un accompagnement musical

- Production de bienvenue présentée par la Fédération membre de la FIG à laquelle a été confiée l'organisation de la Gymnaestrada Mondiale suivante. La durée de cette production ne doit pas excéder 10 minutes et elle doit être incluse dans la durée totale de la Cérémonie de clôture (1h ½).

Toute modification apportée au programme ci-dessus requiert l'accord préalable du C GpT FIG.

### **6.6.3 Groupe de travail: Cérémonie de clôture**

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner la Cérémonie de clôture. Le C GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé en temps voulu de l'idée, du thème, du contenu et de la gestion de la Cérémonie de clôture dans son entier.

### **6.6.4 Tâches pour le groupe de travail**

Le COL doit préparer:

- un programme horaire détaillé pour toute la Cérémonie (1h ½ maximum)
- un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville
- un plan d'urgence détaillé en cas d'intempéries (pour événement en extérieur)
- un plan de transport détaillé
- un plan détaillé d'emplacement des participants dans les tribunes assises
- le son et la traduction des discours de la Fédération hôte / du COL et du représentant de la FIG
- les procédures assurant que le protocole est observé pour abaisser les drapeaux de la FIG, de la Gymnaestrada Mondiale et des drapeaux nationaux ainsi que pour remettre le drapeau FIG au Comité d'Organisation Local chargé de l'édition suivante de la Gymnaestrada Mondiale
- un service médical
- une production en Grands Groupes conçue spécialement pour la Cérémonie de clôture.

## **6.7 Manifestations accessoires et activités récréatives**

Des manifestations générales et activités récréatives peuvent être organisées à l'attention des participants. Exemples :

- festival en ville/parc d'attractions
- représentations sur scène
- concerts
- expositions
- randonnées
- visite de curiosités touristiques, d'un zoo, d'un jardin botanique, de musées, piscines, etc.
- excursions

Ces activités peuvent être coordonnées directement par le COL ou confiées à un partenaire officiel assumant la responsabilité de leur organisation.



## **6.8 Manifestations complémentaires**

Des manifestations complémentaires peuvent être organisées à condition que celles-ci ne rajoutent pas des jours à l'événement ni incluent des éléments de compétitions. Avant d'être annoncées ou mises en œuvre, ces manifestations doivent être approuvées par le C GpT FIG. Le but, contenu et financement de pareilles manifestations doivent être réglés entre le COL et le C GpT FIG avant toute promotion et mise en place.

## **7. DROITS DE PARTICIPATION, INSCRIPTION ET PAIEMENTS**

### **7.1 Généralités**

La participation à la Gymnaestrada Mondiale est ouverte à tous, sans distinction de genre, d'âge, de race, de religion, de culture, de capacité ou de rang social.

Les inscriptions doivent se faire par les Fédérations membres de la FIG au travers de la plateforme d'inscription. Seules les inscriptions des Fédérations membres de la FIG sont acceptées.

### **7.2 Responsabilité et supervision**

Il n'existe pas de limitation d'âge pour participer à la Gymnaestrada Mondiale. Cependant, les Fédérations membres de la FIG, au travers de leurs chefs de délégation (CdD), sont seules responsables de la supervision et du bien-être de leurs participants pendant toute la durée de l'événement.

Le COL doit être conscient que les participants avec un handicap peuvent avoir besoin d'une aide spécifique.

Le COL doit clairement et en temps voulu informer les Fédérations membres de la FIG des diverses lois et réglementations pouvant affecter les participants ; ces derniers sont tenus à les respecter.

### **7.3 Possibilités de participation**

Les conditions de participations suivantes sont applicables :

Dénomination	Durée	Nombre maximal d'unités de production par Fédération membre de la FIG	Commentaires
Cérémonie d'ouverture	2 heures	Pas applicable	
Productions en Groupes	10 ou 15 minutes	15 unités	
Productions en Grands Groupes	15 minutes	4 unités	
Présentations Nationales	1 h½ max.	Pas applicable	
Gala FIG	1 h½ max.	Pas applicable	Voir procédures d'inscription
Cérémonie de Clôture	1h½	Pas applicable	

En accord avec le C GpT FIG, le COL peut admettre des groupes supplémentaires en fonction du nombre total de groupes inscrits.

Chaque Fédération membre de la FIG décide de la durée de la production, 10 ou 15 minutes, pour chacune de ses productions en groupes. Cette information est mentionnée au moment de l'inscription envoyée au COL à l'aide du formulaire en ligne.

## 8. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font au travers de la plateforme prévue à cet effet. Les invitations, formulaires et bulletins seront publiés sur le site intranet de la FIG ainsi que sur celui du COL. Seules les Fédérations membres de la FIG auront accès à ces informations.

Récapitulation de la procédure d'inscription :

### 8.1 Invitation

Trois ans avant la Gymnaestrada Mondiale, la FIG et le COL invitent les Fédérations membres de la FIG à y participer. Deux mois plus tard, elles reçoivent le premier bulletin contenant les informations sur les conditions locales, un aperçu des coûts ainsi qu'une présentation succincte du programme des manifestations prévues.

### 8.2 Déclaration d'intérêt et inscription au Gala FIG

Deux ans avant la Gymnaestrada Mondiale, les Fédérations membres de la FIG informent la FIG et le COL de leur intérêt à participer au Gala FIG. En même temps, les Fédérations membres de la FIG concernées doivent soumettre une demande de participation au Gala FIG.

### 8.3 Inscription et participants

Le nombre de participants et le nombre de groupes désirant prendre part à une Production en Groupes ou à une Production en Grands Groupes doit être annoncé un an et demi avant la Gymnaestrada Mondiale.

Simultanément, les Fédérations membres de la FIG doivent déposer la demande de participation à une Performance Nationale.

## **8.4 Confirmation**

Avant l'inscription provisoire, le COL, en collaboration avec le C GpT FIG, fournit aux Fédérations membres de la FIG les informations suivantes :

Nombre de productions en Groupes et de productions en Grands Groupes admis à la Gymnaestrada Mondiale.

Groupes admis au Gala FIG

Approbation de la Performance Nationale

## **8.5 Inscription provisoire**

Une année avant la Gymnaestrada Mondiale, les inscriptions provisoires doivent être soumises à la FIG et au COL. Elles doivent inclure:

- Le nombre total de participants
- Nombre de participants avec besoins spécifiques
- Productions en Groupes: nombre d'unités nécessaires, nombre attendu de participants actifs par unité et durée des productions (10 ou 15 minutes)
- Productions en Grands Groupes: nombre d'unités nécessaires, nombre attendu de participants actifs par unité (200 participants actifs au minimum)
- Productions Nationales

## **8.6 Inscription définitive**

Six mois avant la Gymnaestrada Mondiale les inscriptions définitives doivent être soumises à la FIG et au COL. Le formulaire officiel doit être utilisé.

En même temps qu'elles déposent une inscription définitive, les Fédérations membres de la FIG versent au COL, à titre de dépôt, 50% du coût des cartes de participants.

Le paiement définitif intervient deux mois avant la Gymnaestrada Mondiale en fonction du nombre effectif de participants. Les versements antérieurs sont pris en compte lors de cette transaction.

Si le nombre définitif de participants est de plus de 10% inférieur au nombre d'inscriptions définitives, 90% du nombre d'inscriptions définitives sera pris en compte pour les décomptes.

Le paiement de l'hébergement, des repas, des billets etc. doit également être entièrement réglé au plus tard deux mois avant la Gymnaestrada Mondiale.

L'annulation d'une inscription définitive intervenant au plus tard deux mois avant la Gymnaestrada Mondiale donne droit au remboursement de 50% des acomptes versés. Aucun remboursement n'est effectué pour les annulations intervenant moins de deux mois avant le début de la Gymnaestrada Mondiale.

En acceptant le paiement des cartes de participants, le COL s'engage à fournir les prestations dues. Toute réclamation de la part des Fédérations affiliées à la FIG sont à adresser au COL.

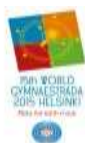
## **9. PROGRAMME ET HORAIRE**

Deux mois avant la manifestation, chaque Fédération recevra un programme provisoire de ses propres performances. La version finale du guide des participants, avec les horaires complets est remise aux chefs de délégation lors de l'accréditation.

## 9.1 Calendrier global et horaires

Le calendrier pour chaque Gymnaestrada Mondiale doit être rédigé par le COL en consultation avec le C GpT FIG en conformité avec les règles suivantes:

- La durée de la Gymnaestrada Mondiale est de sept jours.
- Il n'y aura pas d'événements appartenant au programme officiel d'une Gymnaestrada Mondiale qui précède la Cérémonie d'Ouverture.
- Le chevauchement des Productions Nationales avec des Productions en Groupe et / ou Productions en Grands Groupes devrait être évité autant que possible. Les Productions Nationales peuvent être présentées plus d'une fois.
- Le Gala FIG se déroule le soir de l'avant-dernier jour de la Gymnaestrada Mondiale. Aucun autre spectacle ou Production Nationale ne peut être programmé durant cette soirée. Le Gala FIG peut être présenté à plusieurs reprises.



Ceci est un exemple pris de l'édition de 2015.

Le COL est responsable de l'ensemble du calendrier de l'événement et de l'élaboration des différents spectacles en termes de temps et lieux.

## 9.2 Planification des Productions en Groupe et Productions en Grands Groupes

Les Productions en Groupes et Productions en Grands Groupes peuvent être présentées à trois reprises. Le chevauchement des Productions en Groupe et des Productions en Grands Groupes devrait être évité autant que possible.

## **10. FINANCES**

Obligations financières du COL:

### **10.1 Dépenses**

Le COL doit assumer la responsabilité de tous les engagements financiers ainsi que de la souscription de toutes les dépenses engagées pour l'organisation et la mise en oeuvre de la Gymnaestrada Mondiale.

### **10.2 Budget**

Trois ans avant la Gymnaestrada Mondiale, le COL élabore un plan financier/budget indicatif qui doit être présenté au C FIG GfA. Celui-ci doit obligatoirement mentionner le prix de la carte de participant, de l'hébergement, du petit-déjeuner et des repas.

Une année avant la Gymnaestrada Mondiale, le COL soumet un budget définitif au C GpT FIG.

Pour les Présentations Nationales, un contrat spécifique doit être conclu entre le COL et la Fédération affiliée mettant en scène la soirée en question. La signature doit intervenir au plus tard un an avant la Gymnaestrada Mondiale. Le contrat doit être approuvé par la FIG avant d'être envoyé aux Fédérations Membres de la FIG.

Pour le Gala FIG, un budget distinct doit être établi. La billetterie, taxes gouvernementales déduites, sera égale au revenu net de la vente de billets. Le revenu net de vente de billets sera divisé comme suit : 60% au COL (pour couvrir les frais de la salle, y compris les infrastructures techniques de base, le personnel et les frais d'organisation), et 40% à la FIG (comme ressources budgétaires servant à la planification et au déroulement du Gala FIG).

Ce budget doit être maintenu à jour par le COL, le membre désigné du C GfA et le bureau FIG et toutes les parties doivent être régulièrement tenue au courant de tout changement/nouvel élément qui doit être inclus dans ce budget.

### **10.3 Carte de participants**

Le COL est responsable de la remise d'une Carte de Participant à chaque participant à la Gymnaestrada Mondiale. Cette carte donne libre accès à toutes les manifestations durant la semaine de la Gymnaestrada Mondiale, à l'exception des Présentations Nationales et du Gala FIG. Le prix de la carte de participant doit être stipulé dans le contrat signé entre la FIG et la Fédération Membre organisatrice. Sont également compris dans ce prix le guide des participants ainsi que les transports durant toute la semaine de la Gymnaestrada Mondiale.

La carte de participant à une Gymnaestrada Mondiale est comparable à une carte d'accréditation d'autres événements FIG, le Règlement des accréditations est dès lors applicable.

Sont considérés comme participants:

Tous les membres de la délégation de chaque Fédération participante affiliée à la FIG comprenant : le Chef de Délégation, le Président de la Fédération Nationale de Gymnastique, le Manager de la délégation, le Personnel de la délégation, Chef de groupe/entraîneur, gymnastes personnel médical, exposant, Visiteur/Spectateur, tous pouvant bénéficier des mêmes services.

### **10.4 Prix des billets**

Le LOC détermine les prix d'entrée de toutes les manifestations conformément aux usages locaux en consultation avec le C GpT FIG. Les prix doivent être confirmés 1 an ½ avant la Gymnaestrada Mondiale.



## **10.5 Coût de l'hébergement et des repas**

Le COL doit fournir un hébergement ainsi que des repas pour les participants à des prix raisonnables. Ces frais, non compris dans la carte de participant, sont à la charge des participants et peuvent être mentionnés lors de la phase de candidature pour organiser la manifestation.

Le COL en consultations avec le C GpT FIG décidera du prix de l'hébergement ainsi que des repas.

## **10.6 Service de transport sur place**

Le COL est responsable de tous les transports locaux.

Le prix est inclus dans la carte de participant.

Le transport de/vers les aéroports n'est pas inclus dans ce service.

## **10.7 Réunions communes avec le C GpT FIG**

Le LOC doit organiser et prendre en charge tous les frais pour trois réunions préparatoires entre le COL et le C GpT FIG.

Le COL doit payer aux membres du C GpT le transport international ainsi que l'hébergement (chambre simple avec petit-déjeuner) et ceci pour un minimum de trois nuitées par réunion et la FIG paie les per diem).

## **10.8 Réunions du groupe de travail**

Les frais des membres du C GpT FIG encourus pour toutes les autres réunions du groupe de travail sont répartis entre le COL et la FIG. Le COL paie l'hébergement en chambre simple, petit-déjeuner inclus, et la FIG paie le transport international et les per diem.

## **10.9 Frais des autorités FIG durant la manifestation**

Le COL doit prendre en charge les frais de voyage ainsi que l'hébergement en chambre simple, petit-déjeuner inclus, des membres des autorités de la FIG (Président, Secrétaire Général et membres du Comité Gymnastique pour Tous FIG) et fournir un service de transport gratuit durant les sept jours de la Gymnaestrada Mondiale.

Les membres du Comité Gymnastique pour Tous FIG arrivent au moins trois jours avant la manifestation; les frais qui en découlent sont pris en charge par le COL. Cela vaut pour tous les membres du Comité restant au plus un jour après la Cérémonie de clôture.

Le coût des voyages est sujet à négociation entre le COL et la FIG.

Le COL doit organiser un système de transport gratuit de/vers l'aéroport pour toutes les personnes accréditées à la FIG travaillant pour l'événement. Pour toute personne accompagnante, ce service peut être payant.

Le COL doit préparer et émettre à l'attention des autorités précitées une accréditation VIP leur donnant accès à tous les sites et manifestations (places réservées). Tout autre membre du CE FIG ou membre honoraire FIG se verra également remettre à titre gracieux une accréditation VIP donnant libre accès au service de transports durant sept jours. Des informations plus détaillées se trouvent dans le Règlement des accréditations FIG.

## **10.10 Versements à la FIG**

Le COL doit effectuer les versements suivants à la FIG:

- un pourcentage du revenu brut de la billetterie
- un pourcentage du revenu net de la billetterie du Gala FIG
- 12 % des sommes effectives payées par participant (carte de participant)

Les pourcentages non mentionnés ci-dessus figurent dans le contrat signé par la FIG et par la Fédération affiliée détentrice des droits d'organisation de la Gymnaestrada Mondiale.

Au plus tard 6 mois après la Gymnaestrada Mondiale, le COL remettra à la FIG un décompte général final en même temps que son rapport final.

## **11. ACCRÉDITATIONS ET PROCÉDURES**

Toutes les personnes officiellement impliquées à la Gymnaestrada Mondiale doivent posséder une carte de participant.

Ces cartes de participants (pour la FIG et le COL) incluent les droits et responsabilités décrits dans les sections respectives du Règlement des accréditations FIG en vigueur.

Le COL est responsable de fournir et délivrer ces cartes.

Les représentants des médias sont accrédités par le responsable de la presse FIG selon les procédures en vigueur.

Les personnes possédant une accréditation FIG ou VIP ont accès à toutes les manifestations durant la journée, au Gala et à toutes les productions en soirée, aux transports ainsi qu'à la zone VIP.

### **11.1 Procédures**

Lors de l'accréditation, le CdD est responsable de :

- régler toutes les obligations financières envers le COL
- fournir une preuve de la couverture d'assurance (maladie, accident et rapatriement), par exemple une photocopie de la police d'assurance en vigueur
- vérifier les cartes des participants, hébergement, repas, billets et autres exigences de service
- vérifier et confirmer le transfert lors du jour du départ.

## **12. ENGINS**

Le COL doit fournir différents engins de gymnastique qui seront décrits dans les bulletins officiels (marque, modèle et quantité).

Les engins fournis doivent être d'excellente qualité et sûrs, la quantité de ceux-ci sera basée sur les expériences précédentes.

Durant la Gymnaestrada Mondiale, seuls les engins de gymnastique approuvés par la FIG sont fournis. Dans le cas d'engins ne figurant pas dans les Normes d'engins FIG, ils doivent être d'un niveau de qualité élevé et avoir obtenu l'approbation préalable du comité C GpT FIG.

### **12.1 Stockage des engins apportés**

Si une Fédération membre de la FIG souhaite amener ses propres engins, elle devra s'acquitter de toute taxe de transport ainsi que des possibles frais de douane.

Le COL mettra à disposition suffisamment d'espaces de stockage et si des coûts en découlent, ils seront facturés aux Fédérations concernées.

Toute publicité ou nom de fabricant sur les engins doit être caché si celui-ci n'est pas dans la liste officielle de fournisseurs d'engins du COL.

### **13. BULLETIN, PROGRAMME OFFICIEL**

Le COL est responsable des cinq (5) bulletins d'information envoyés aux Fédérations affiliées. Le moment de leur distribution est décidé par le C GpT FIG. Le contenu de chaque bulletin est soumis à l'approbation du C GpT FIG avant l'envoi.

Le COL est également responsable du guide des participants dont tous les participants reçoivent un exemplaire en même temps que leur carte de participant. Le guide des participants doit contenir les informations suivantes:

- mot de bienvenue de la part de la FIG, du COL ainsi que des autorités locales
- le programme général des productions
- le programme chronologique des productions
- le programme des productions par site
- la présentation du COL et du C GpT FIG
- les Fédérations participantes
- les informations sur les sites
- les informations sur les transports
- le plan de ville avec indication des sites
- toutes autres informations pratiques

Le COL peut ajouter d'autres informations.

Les bulletins seront publiés sur les plateformes de la FIG et du COL.

Une version du bulletin pour les Fédérations incluant les aspects financiers de la Gymnaestrada Mondiale sera publiée sur les pages intranet des plateformes de la FIG et du COL.

Pour les sites publiques, le COL peut produire les mêmes bulletins sans référence aucune concernant les parties financières.

### **14. REUNIONS D'INFORMATION**

De concert avec le COL, le C GpT FIG organise sur place au moins deux réunions d'informations officielles dans les années qui précèdent la Gymnaestrada Mondiale. Toutes les Fédérations affiliées y sont invitées. Les dates et informations sur l'organisation de ces réunions sont fixées par le C GpT FIG en consultation avec le COL. Les informations sont fournies à toutes les Fédérations affiliées conformément au programme d'organisation convenu.

### **15. LOGISTIQUE, HÉBERGEMENT, RAVITAILLEMENT ET TRANSPORT**

#### **15.1 Hébergement dans des écoles ou similaire**

La majorité des participants sont logés dans des salles de classe d'écoles faisant office d'hébergement collectif. Si d'autres lieux à l'intérieur des écoles doivent être utilisés pour l'hébergement, ceux doivent être préalablement approuvés par le C GpT.

A titre de service alternatif, le COL peut proposer d'autres types d'hébergement: hôtels, auberges de jeunesse, maisons de jeunes, hébergements privés ou campings.

### **15.1.1 Situation**

L'hébergement doit se situer à une distance de 30 minutes maximum à pied ou 30 minutes maximum en utilisant les transports publics. Si cela n'est pas faisable, un service de navettes est requis.

### **15.1.2 Coûts**

Les coûts de l'hébergement ne sont pas inclus dans la carte de participant. Le petit-déjeuner doit être inclus dans le coût de l'hébergement.

### **15.1.3 Capacité par salle de classe**

Une salle de classe (70m<sup>2</sup>) peut héberger 12 personnes (environ 6 m<sup>2</sup> par personne). La répartition des participants dans les salles de classe est du ressort des chefs de délégation.

### **15.1.4. Sanitaires, recommandations minimums**

- 1 douche pour 12 personnes.
- 1 lavabo pour 6 personnes.
- 1 toilette (avec siège) pour 12 personnes

Si les prescriptions se sont pas garanties au sein du lieu d'hébergement, une solution provisoire et transportable doit être mise à disposition dans le proche environnement des lieux d'hébergement et à courte distance à pied.

### **15.1.5 Couche**

Le COL peut, à son bon vouloir, proposer des lits, des matelas pneumatiques et des couvertures à vendre ou à louer.

Toutes les écoles doivent fournir

- salles de réunions (par exemple les chefs des délégations)
- service de ravitaillement (boissons et restauration rapide)
- service d'ordre et de sécurité (surveillance constante)
- service médical de premiers soins
- service de nettoyage quotidien
- ramassage quotidien des ordures
- le cas échéant, service de réparation des installations sanitaires, etc.

Le COL est libre de fournir un accès internet à un prix raisonnable.

### **15.1.6 Répartition des écoles**

Le plus tôt possible, mais au plus tard huit mois avant le début de la Gymnaestrada Mondiale, le COL fournit aux Fédérations affiliées participantes des décisions préliminaires concernant la répartition des écoles et de leur capacité.

La décision finale est prise après les inscriptions définitives.

Possibilités d'entraînement:

Dans la mesure du possible, le COL met à disposition des Fédérations affiliées participantes des possibilités d'entraînement supplémentaires dans les écoles.

## 15.2 Ravitaillement



Le réfectoire doit être situé dans une salle pouvant assurer la restauration d'une grande quantité de participants à la fois. Il est important de tenir compte du temps requis pour le service ainsi que la fluidité des entrées et sorties tout en fournissant une ambiance détendue et agréable permettant aux participants de savourer leurs repas.

### 15.2.1 Coûts

Le petit-déjeuner est inclus dans les frais d'hébergement. Le coût du repas chaud n'est quant à lui inclus ni dans le coût de l'hébergement ni dans celui de la carte de participant.

### 15.2.2 Petit-déjeuner

Le petit-déjeuner est servi au lieu d'hébergement ou à proximité.

Il comprend au moins: deux boissons (une chaude, une froide), du pain, du beurre, de la confiture, du fromage tranché et un fruit. Le petit-déjeuner doit être servi frais tous les matins.

### 15.2.3 Repas chaud

Au moins un (1) repas supplémentaire est servi tous les jours dans le réfectoire de la Gymnaestrada Mondiale.

Chaque jour, deux menus différents doivent être fournis, dont un doit être végétarien.

Il comprend au moins: un repas chaud complet avec pommes de terre, riz ou pâtes, accompagné de viande ou de poisson et des légumes.

Un repas complet et végétarien doit être disponible ; il peut s'agir d'un des deux menus quotidiens proposés chaque jour.

Les plats du jour doivent changer chaque jour de la Gymnaestrada Mondiale de façon à en assurer la variété. De l'eau doit être servi à tous les repas et doit être incluse dans le prix.

Prix des boissons: le prix des boissons sans alcool doit être moins élevé que celui des boissons alcoolisées.

## 15.3 Transports

Lors de la Gymnaestrada Mondiale, les besoins en transports divers sont d'une importance capitale et les participants doivent pouvoir accéder au transport local permettant d'atteindre tous les sites de la Gymnaestrada Mondiale.

Les transferts entre les points d'arrivée (tels que les aéroports et les gares) et les lieux d'hébergement (p. ex. les écoles) doivent être bien organisés. Les transports au cours de la semaine de la Gymnaestrada Mondiale doivent être organisés de manière à ce que les participants puissent atteindre leur lieu d'hébergement ainsi que tous les sites de la manifestation. L'organisation des transports doit reposer sur le nombre de participants et tenir compte des critères de sécurité requis.

### **15.3.1 Coûts**

Les coûts relatifs au transport local sont inclus dans la carte de participant.

Transports de et vers les points d'arrivée

Uniquement le transport local est inclus dans la carte de participant. Le transport de et vers les points d'arrivée n'est habituellement pas inclus dans la carte de participant. Le COL peut organiser ce type de transfert et le prix sera annoncé dans les bulletins.

### **15.3.2 Groupe de travail, logistique**

Le COL nomme un groupe de travail en charge des aspects logistiques responsable de l'hébergement, le ravitaillement ainsi que les transports. Le C GpT FIG nomme un de ses membres pour siéger au sein de ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé et en temps voulu des idées, du contenu et de la gestion logistique.

## **16. SERVICES MÉDICAUX, ASSURANCES ET SÉCURITÉ**

### **16.1 Organisation médicale**

Le Règlement médical FIG intitulé "Organisation médicale des compétitions FIG" est applicable mais uniquement les parties en relation avec la Gymnaestrada Mondiale.

#### **16.1.1 Médecin chef**

Le COL nomme un médecin chef chargé du respect des règles de la FIG dans ce domaine.



### **16.2 Assurance**

#### **16.2.1 Fédérations membres participantes de la FIG**

Les Fédérations membres participantes de la FIG doivent contracter une assurance pour tous les membres de leur délégation. Cette assurance doit couvrir les frais de maladie, d'accident et de rapatriement durant toute la durée de séjour à la Gymnaestrada Mondiale. L'assurance peut être contractée auprès de la propre compagnie d'assurance des Fédérations membres de la FIG ou au travers du COL soit à l'avance soit sur place.

Les participants non assurés ne reçoivent pas de carte de participant et, dès lors, ne sont pas autorisés à participer à la Gymnaestrada Mondiale.

## **16.2.2 COL**

Le COL doit proposer aux participants sans assurance une couverture d'assurance pour la manifestation soit à l'avance soit à leur arrivée. Le coût de cette couverture d'assurance est pris en charge par les participants.

Le COL est tenu de vérifier la validité des polices d'assurance de chaque participant. Les Fédérations membres de la FIG fournissent le nom de leur compagnie d'assurance ainsi le numéro de police de chaque participant au moment des inscriptions définitives.

Le COL doit contracter sa propre assurance de responsabilité civile.

## **16.3 Sécurité**

Le COL est responsable de la sécurité et doit prévoir et fournir un plan de sécurité à soumettre au C GpT FIG 3 mois avant le début de la Gymnaestrada Mondiale. Il doit fournir un service de sécurité fonctionnant correctement pour tous les participants, officiels et VIP, durant toute la durée de la manifestation.

## **17. AUTRES INSTALLATIONS**

### **17.1 Points de rencontre et stands**

Durant la Gymnaestrada Mondiale, différents points de rencontre pour les participants, notamment des stands d'information des Fédérations membres de la FIG, des lieux d'exposition et des zones de détente seront nécessaires.

Des stands commerciaux peuvent également être acceptés, pour autant qu'ils ne perturbent pas l'objectif des points de rencontre qui est de donner et de recevoir des informations.

Un emplacement pour enfants et adolescents doit être établi, leur permettant de rester et se reposer lorsqu'ils ne sont pas impliqués dans des performances mais aussi leur offrir l'opportunité de jouer et d'expérimenter d'autres activités récréatives. Des activités dirigées par des instructeurs pour favoriser des interactions supplémentaires entre participants sont souhaitées. De préférence, ces emplacements devraient être situés à proximité de la halle principale.

### **17.2 Bureaux et salles de réunion**

En plus de tous les autres sites, salles, arènes et salles de réunion nécessaires au déroulement de l'événement, le COL doit mettre à disposition de la FIG les bureaux et salles de réunions suivantes:

- bureau et salle de réunion pour le C GpT FIG
- bureau pour le président du C GpT FIG
- bureau pour le département media de la FIG
- bureau pour le département sport de la FIG
- bureau pour le président de la FIG
- bureau pour le secrétaire général de la FIG
- bureau ou salle de réunion pour le Comité Exécutif de la FIG
- bureau pour l'équipe de production TV

L'équipement des différents bureaux et salles de réunion est décrit dans le contrat signé entre la FIG et la Fédération membre organisant la manifestation.

### **17.3 VIP**

Dans toutes les halles de performances, des sièges VIP doivent être réservés par le COL en consultation avec le C GpT FIG.

Dans chaque halle, le COL doit mettre à disposition un emplacement réservé aux Chefs de Délégation, à la FIG, au COL ainsi que toute personne ayant un accès VIP.

Le but de cet emplacement est de permettre les rencontres et discussions dans un endroit calme et ayant un accès limité.

#### **17.3.1 Emplacement**

L'emplacement final des sièges VIP doit être approuvé par le C GpT FIG.

Pour les Performances nationales, le COL doit fournir des sièges VIP à la fédération organisant cette performance. Le nombre de siège à disposition est stipulé dans le contrat entre le COL et la fédération nationale organisatrice.

Pour les Cérémonies d'ouverture et de clôture, les Performances Nationales ainsi que le Gala FIG, le nombre de sièges VIP pour la FIG et le COL est stipulé dans le contrat entre la FIG et la Fédération membre de la FIG s'étant vue accorder les droits d'organisation.

#### **17.3.2 Repas VIP**

Les repas servis dans la zone VIP sont les mêmes que ceux servis aux participants.

D'autres boissons (alcoolique ou non alcoolique) peuvent être servies dans la zone VIP.

En dehors des heures de repas, des boissons chaudes et froides sont servies avec des en-cas.

#### **17.3.3 Coût**

Le coût de la zone VIP et tout ce qui y est servi est pris en charge par le COL.

Les droits d'accès à la zone VIP sont décrits dans le Règlement des accréditations FIG en vigueur.

Le COL peut, pour toute personne non mentionnée dans le Règlement des accréditations FIG, facturer ce service, dont le montant doit être préalablement approuvé par le C GpT FIG.

### **17.4 Assistance particulière**

La Gymnaestrada Mondiale est un événement ouvert à tous les âges et capacités et des besoins particuliers peuvent demander une implication supplémentaire.

Les Fédérations membres de la FIG sont pleinement et en tout temps responsables de leur participants et doivent informer le COL de tout besoin concernant une assistance particulière.

## **18. PROTOCOLE ET COMPÉTENCES**

Pour tout ce qui concerne la planification et la réalisation de la Gymnaestrada Mondiale, la responsabilité incombe au COL qui respectera le Règlement de la Gymnaestrada Mondiale, et le contrat entre la FIG et la Fédération hôte de la manifestation.

Toute affaire qui, selon le Règlement de la Gymnaestrada Mondiale, nécessite un commun accord entre le Comité GpT FIG et le COL, sera discutée et arrêtée au cours de séances communes entre le C GpT FIG et le COL. Toutes les décisions doivent être confirmées par écrit.

## **19. DÉLAIS**

Les dates d'échéances pour les paiements dus à la FIG sont stipulées dans le contrat signé entre la FIG et la Fédération membre organisatrice de la Gymnaestrada Mondiale.



Mois	6 années avant l'événement	5 années avant l'événement	4 années avant l'événement	3 années avant l'événement	2 années avant l'événement	1 année avant l'événement	Année de l'événement
Janvier	Candidature ouverte pour la WG ouverte auprès des Fédérations	Visite d'inspection apr le C GpT Feedback et corrections				Déclaration du nombre de productions en Groupes et de productions en Grands Groupes Déclaration d'intérêt pour une performance Nationale	Inscription définitives (paiement des premiers 50% de toutes les cartes de participants )
Février		Présentation au CE FIG ainsi qu'au staff			Publication du bulletin 2	2 <sup>e</sup> réunion commune Confirmation des prix des billets	3 <sup>e</sup> réunion commune
Mars					1 <sup>è</sup> séance d'information	Confirmation auprès des fédération membres de: Nombres d'unités Participation au FIG Gala Performances Nationales Publication du bulletin 3	Publication du bulletin 5
Avril							Plan de sécurité fourni par le COL auprès de la FIG
Mai		Attribution de l'événement par le conseil				Signature des contrats pour les performance Nationales	Délai final pour tous les paiements Horaires de présentation envoyé à toutes les Fédérations nationales
Juin							
Juillet			Possibilité de visiter la précédente édition	Invitation officielle envoyée par la FIG Le COL soumet son budget initial à la FIG	Inscription Déclaration d'intérêt Inscription au Gala FIG	Déla d'inscription provisoire Le COL soumet son budget final à la FIG	Evénement
Août							
Septembre				Publication du bulletin 1		2 <sup>e</sup> séance d'information	
Octobre							
Novembre			Réunion de trsarfert de connaissance entre le COL précédent, le suivant et la FIG	1 <sup>è</sup> réunion commune		Publication du bulletin 4 ecisions préliminaires concernant la répartition des écoles	Reunion d'évaluation incluant le précédent COL, le suivant ainsi que la FIG
Décembre	Délai pour le dépôt de candidature, paiement du dépôt (si applicable) Evaluation et notification						

## **20. RESPONSABILITÉS ET COORDINATION**

La Gymnaestrada Mondiale étant une manifestation officielle de la FIG, le C GpT assume les obligations, responsabilités et compétences suivantes.

### **20.1 Communication et collaboration avec le COL précédent**

Une fois nommé comme COL, celui-ci peut faire partie, à ses propres frais, d'un groupe d'observateurs lors de la prochaine édition de la Gymnaestrada Mondiale. Sur approbation du C GpT FIG et du COL responsable, tous les membres de ce groupe d'observateurs reçoivent une accréditation VIP spéciale.

Le COL peut également, dans le but de tirer des leçons de l'édition précédente de la Gymnaestrada Mondiale, participer à ses propres frais à la réunion d'évaluation de l'édition précédente de la Gymnaestrada Mondiale. L'évaluation par écrit est soumise au C GpT FIG et au COL de l'édition suivante de la Gymnaestrada Mondiale.

Comme le veut la coutume dans le domaine des manifestations de Gymnastique pour Tous, le COL actuel invite deux personnes du COL de l'édition précédente de la Gymnaestrada Mondiale comme VIP. Tous les frais, à l'exception des frais de voyage, sont pris en charge par le COL actuel.

### **20.2 Communication et coordination C GpT FIG-COL**

Le COL travaille en étroite collaboration avec le C GpT FIG en accord avec cette réglementation.

Mis à part son rôle de soutien, le comité GpT FIG est également chargé de veiller à ce que tout se déroule conformément au Règlement de la Gymnaestrada Mondiale.

La Fédération hôte, son COL et la FIG sont tenus d'honorer le contrat établi pour cette manifestation.

Pour assurer une coopération constante entre le COL et le C GpT FIG, des membres du C GpT FIG doivent siéger au sein de certains groupes de travail constitués par le COL.

Des réunions communes (3) devront être organisées par le COL afin de s'assurer de la bonne planification de l'événement. Le COL doit payer les transports internationaux ainsi que locaux, chambre single (petit déjeuner) pour ces diverses réunions. La FIG paie les per diem.

Pour toutes les autres réunions (autres que les réunions communes), tous les coûts relatifs à celles-ci, pour le membre du C GpT FIG, sont à diviser équitablement entre les fédérations membres et la FIG. La FIG doit néanmoins payer les per diem.

Tout au long de la Gymnaestrada Mondiale, le COL doit mettre en place un système de communication par radio ou téléphones mobiles pour le COL et pour la FIG. Les détails figurent dans le contrat officiel signé par la FIG et la Fédération affiliée hôte de la manifestation.

Une réunion commune est organisée avant la manifestation. En outre, les membres du comité GpT FIG sont impliqués dans certains groupes de travail.

## **21. ORGANISATION GÉNÉRALE**

### **21.1 Tâches, responsabilités et compétences du C GpT:**

- Responsabilité liée à l'application du Règlement de la Gymnaestrada Mondiale et des directives portant sur son organisation
- Examen des cas particuliers quant à la participation et à l'organisation
- Accès complet à toutes les informations fournies dans les systèmes d'enregistrement

- Le droit d'être consulté pour la rédaction des Bulletins d'Informations Officiels et de confirmer les versions définitives
- Le droit d'être consulté pour l'élaboration du plan financier ainsi que pour la préparation et le contrôle du budget pour le Règlement de la Gymnaestrada Mondiale
- Le droit de confirmer le montant de la carte de participant, des frais d'inscription et des billets et de confirmer le texte du « Contrat entre le comité d'organisation et les Fédérations membres pour les Soirées Nationales »
- Le droit à être consulter lors de la production de l'échéancier financé ainsi que lors de la préparation et le contrôle du budget
- Le droit de confirmer le prix ainsi que les procédures concernant les billets
- Le droit de constituer et valider les conditions des contrats, entre le COL et les Fédérations Nationales, relatifs aux performances nationales
- Est responsable de mener à bien les réunions avec les Chefs de Délégations lors de l'événement
- Est responsable de l'évaluation faire par les Chefs de Délégation, chefs de groupes ainsi que le rapport final entre la FIG et les 2 COL (précédent et suivant)
- Est responsable de l'invitation ainsi que de la réunion d'évaluation organisée après et lors de la même année et est également responsable de son déroulement.

Le COL de la Gymnaestrada Mondiale évaluée ainsi que le COL de la prochaine Gymnaestrada Mondiale sont conviés à rencontrer le C GpT FIG.

## **21.2 Tâches, responsabilités et compétences du COL:**

Application du Règlement et des conditions de la FIG.

- Etablissement d'un plan d'organisation en accord avec le C GpT FIG sur un programme horaire convenu.
- Publication, en temps voulu, des bulletins d'informations officiels et d'autres informations officielles à l'attention des Fédérations membres de la FIG
- Le COL ne doit pas oublier que certaines informations sont destinées uniquement aux Fédérations membres de la FIG et que, dès lors, elles n'ont pas à être publiées sur internet
- Réception et traitement des inscriptions
- Organisation du programme et établissement des horaires
- Préparation d'une campagne publicitaire visant à promouvoir la manifestation par tous supports et moyens confondus. Cette campagne doit recevoir l'approbation préalable du C GpT FIG
- Mise à disposition des infrastructures nécessaires et de toutes les installations requises, sur la base des éditions précédente
- Mise à disposition, après consultation avec le C GpT FIG, et fournir suffisamment d'engins d'une qualité excellente et sécuritaire
- Si une Fédération membre de la FIG souhaite amener ses propres engins, elle devra s'acquitter de toute taxe de transport ainsi que des possibles frais de douane
- Le COL mettra à disposition suffisamment d'endroits de stockage et si des coûts doivent être facturés, ceux-ci seront à la charge des Fédérations respectives
- Mise à disposition du personnel bénévole nécessaire, outre les employés professionnels recrutés, pour remplir les tâches

- Conception d'un symbole graphique (logo) et d'un drapeau pour la Gymnaestrada Mondiale. Le logo FIG doit être inclus dans le logo de l'événement. Le logo et le drapeau doivent être approuvés au préalable par la FIG et doivent être enregistrés juridiquement afin de protéger les droits d'auteur du COL. Les Fédérations membres de la FIG sont habilitées à utiliser le logo dans le cadre de leur travail de publicité ainsi que sur le matériel qu'elles produisent pour leurs participants.
- Ce droit ne s'étend pas à l'utilisation commerciale de la marque quelle qu'elle soit. Pour ce faire, le COL doit soumettre une demande
- Composition ou arrangement d'un signal musical ou d'un hymne de la Gymnaestrada Mondiale
- Mise en place de tous les arrangements nécessaires, après accord reçu du C GpT FIG nécessaires concernant le transport, l'hébergement et le ravitaillement. Veiller en outre à prévoir le nécessaire pour les participants ayant des besoins spécifiques
- Mise en place d'un service de premiers soins et d'aide d'urgence. L'assurance des participants pour les traitements médicaux et, si nécessaire, de séjours hospitaliers incombe aux Fédérations affiliées participant à la Gymnaestrada Mondiale
- Responsabilité liée à la sécurité et à la mise au point d'un service de sécurité revu 3 mois avant la Gymnaestrada Mondiale afin d'analyser les risques en cours et la situation mondiale. Mise en place d'un service de sécurité efficace à l'attention des participants, officiels et dignitaires durant toute la durée de la manifestation
- Impression du guide des participants qui sera remis aux participants par le Chef de Délégation en même temps que leur carte de participant durant l'accréditation et une fois tous les comptes finalisés
- Production d'un souvenir approprié. Ce souvenir est remis à tous les chefs de délégation participants lors de la dernière réunion des chefs de délégation
- Elaboration d'un rapport final d'évaluation. Ce rapport, adressé au C GpT FIG, doit être soumis au plus tard six mois après la clôture de la Gymnaestrada Mondiale. Il doit comprendre les éléments suivants

Evaluation mentionnant les faits, chiffres, statistiques, comparaisons, conclusions et propositions d'amélioration portant sur:

- les informations (bulletins, réunions, internet, etc.)
- la communication (Fédérations affiliées, inscriptions, FIG, médias, etc.)
- la logistique (transports, repas, hébergement, sites, etc.)
- la sécurité
- le service médical
- les Cérémonies d'ouverture et de clôture
- les productions
- le Gala FIG
- le Forum d'Education
- Le rapport financier définitif

Ce rapport d'évaluation est utilisé pour planifier l'édition suivante de la Gymnaestrada Mondiale.

## 22. CONTRAT ENTRE LA FIG ET LA FEDERATION AFFILIEE HOTE DE LA MANIFESTATION

Un contrat officiel est établi entre la FIG et la Fédération affiliée à laquelle la Gymnaestrada Mondiale a été attribuée.

Tous les services et/ou avantages supplémentaires promis par les Fédérations candidates, que ce soit lors de la visite et/ou de la séance du Conseil, sont consignés par écrit sur le contrat signé.

Le contrat est signé par le Président et le Secrétaire Général des deux organisations.

## 23. DISPOSITIONS FINALES

Toutes les questions ne figurant pas dans le présent Règlement portant sur l'organisation de la Gymnaestrada Mondiale sont négociées au cas par cas entre le COL et le C GpT FIG.

Toute question ne pouvant être résolue par le C GpT FIG sera présentée au CE de la FIG.

### Mise à jour 07.03.2016

L'édition 2016 du Manuel de Gymnastique pour a été adoptée par le Conseil lors de sa séance en mai 2016 à Bangkok (THA)

## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE

Président de la FIG: Morinari WATANABE



Secrétaire général: André GUEISBUHLER



Présidente du Comité GpT : Mme Margaret SIKKENS AHLQUIST

